

ASSEMBLÉE NATIONALE7 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 16

présenté par

M. Chenu et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 57, supprimer les mots :

« directement en Ukraine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les soutien à l'Ukraine passant par la formation des soldats ne peut se faire en Ukraine sans envoyer des forces armées sur le sol Ukrainien. Cette présence de soldat appartenant à d'autres puissances sur le sol Ukrainien n'a qu'un apport limité sur le plan opérationnel, mais participe à une logique d'escalade à laquelle nous nous refusons.